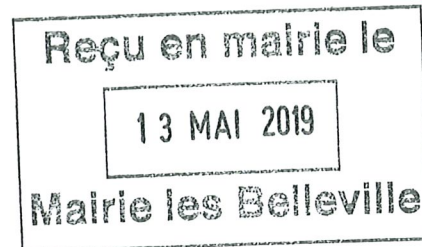


## Annexe A-5 : Les périmètres miniers



PRÉFET DE LA SAVOIE



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Service Prévention des Risques Industriels  
Climat Air Énergie

Chambéry, le 07 MAI 2019

Affaire suivie par : Alexandre CLAMENS  
Pôle risques technologiques mines carrières  
Unité sol, sous-sol  
Tél. : 04 26 28 66 69  
Courriel : alexandre.clamens  
@developpement-durable.gouv.fr  
Réf. : SPRICAE-RTMC-U3S-18-172

Le Préfet

à

Monsieur le maire de la commune des Belleville  
Chef-lieu  
73440 LES BELLEVILLE

**OBJET :** Porter à connaissance en matière de risques miniers –  
Cartographie des zones de travaux miniers

**PJ :** Cartes des zones de travaux miniers sur votre commune

Par le passé, plusieurs milliers de titres miniers ont donné lieu à des exploitations minières réparties sur l'ensemble du territoire français métropolitain.

La cessation de l'activité minière n'a pas pour autant induit la disparition complète des dangers et des nuisances pouvant affecter les terrains. Même si les exploitations minières ont cessé depuis plusieurs décennies, des mouvements de terrain sont encore susceptibles d'occasionner des dégâts en surface.

Le territoire de votre commune est concerné par le périmètre des concessions de mines :

- d'anthracite dite « de Bruyères », exploitée par la Société minière et industrielle du Sud-est, dont le titre minier a été octroyé le 18/05/1904 et renoncé le 02/04/1960 ;

- d'anthracite dite « de Serachaux », exploitée par la Commune de St Martin de Belleville, dont le titre minier a été octroyé le 25/08/1899 et renoncé le 23/03/2000.

Un inventaire des zones de travaux miniers dans le périmètre de ces concessions minières a été réalisé par Géodéris, expert de l'administration en matière d'après-mines. Vous trouverez la cartographie de ces zones jointe à ce courrier.

Les zones de travaux identifiées sont susceptibles de présenter des phénomènes dangereux de type « mouvements de terrain » et de porter atteinte à la sécurité publique et aux biens. Aucun élément plus précis concernant l'impact ou l'aléa de ces travaux en termes de danger n'est connu à ce jour et ne peut donc être fourni.

Toutefois, l'État a prévu de faire réaliser une étude détaillée des aléas qui permettra d'améliorer la connaissance des aléas au regard des travaux miniers. Les résultats seront portés à votre connaissance dès qu'ils seront disponibles.

Un guide d'information sur le risque minier est d'ores et déjà disponible sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse suivante :

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « *Prévention des risques > Risques Miniers, Sous-sol et Carrières > La gestion de l'après-mine* ».

La communication des cartes jointes en annexe, à laquelle je vous demande d'attacher une importance particulière vaut « porter à connaissance » de ces risques (article L.121-2 du code de l'urbanisme). Il vous revient en particulier de tenir compte de cette connaissance dès à présent, sur le fondement de l'article R.111-2<sup>1</sup> du code de l'urbanisme, pour l'instruction préalable à toute demande d'occupation du sol dans les zones à risques pouvant mettre en danger la sécurité des personnes. Cette prise en compte peut aller de la prescription de mesures à l'interdiction d'occupation du sol.

Le service Prévention des risques de la DREAL reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Le Préfet,



Louis LAUCHER

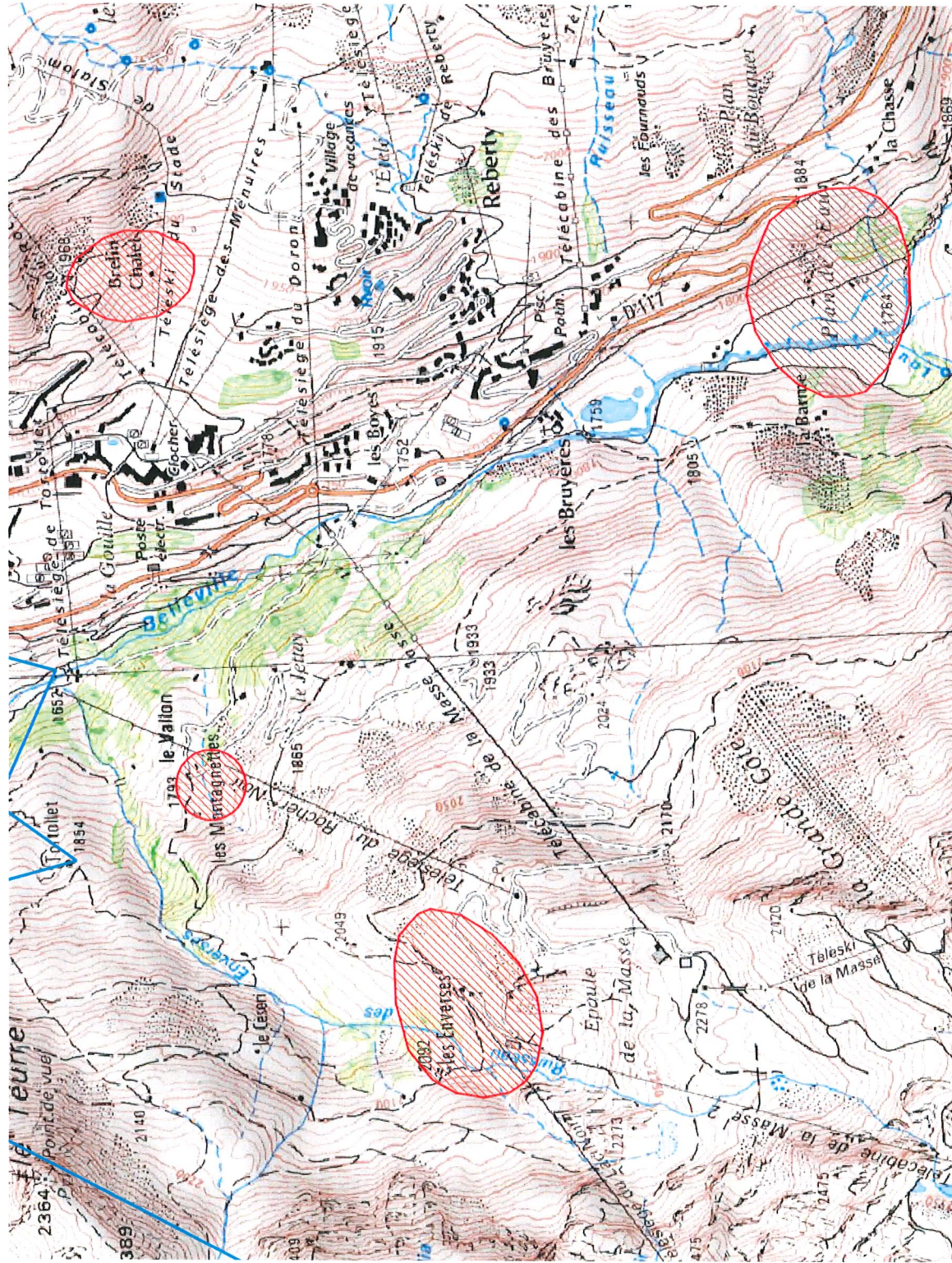
Copies : Monsieur le sous-préfet  
DREAL (SPRICA), DREAL (UD-DS), DDT (SSR)

<sup>1</sup> Article R.111-2 du code de l'urbanisme : « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »



# Commune de Les Belleville (1)

## Cartographie des zones de travaux miniers



### Légende :

- Périmètre de la concession
- Zones de travaux miniers
- Limite de commune

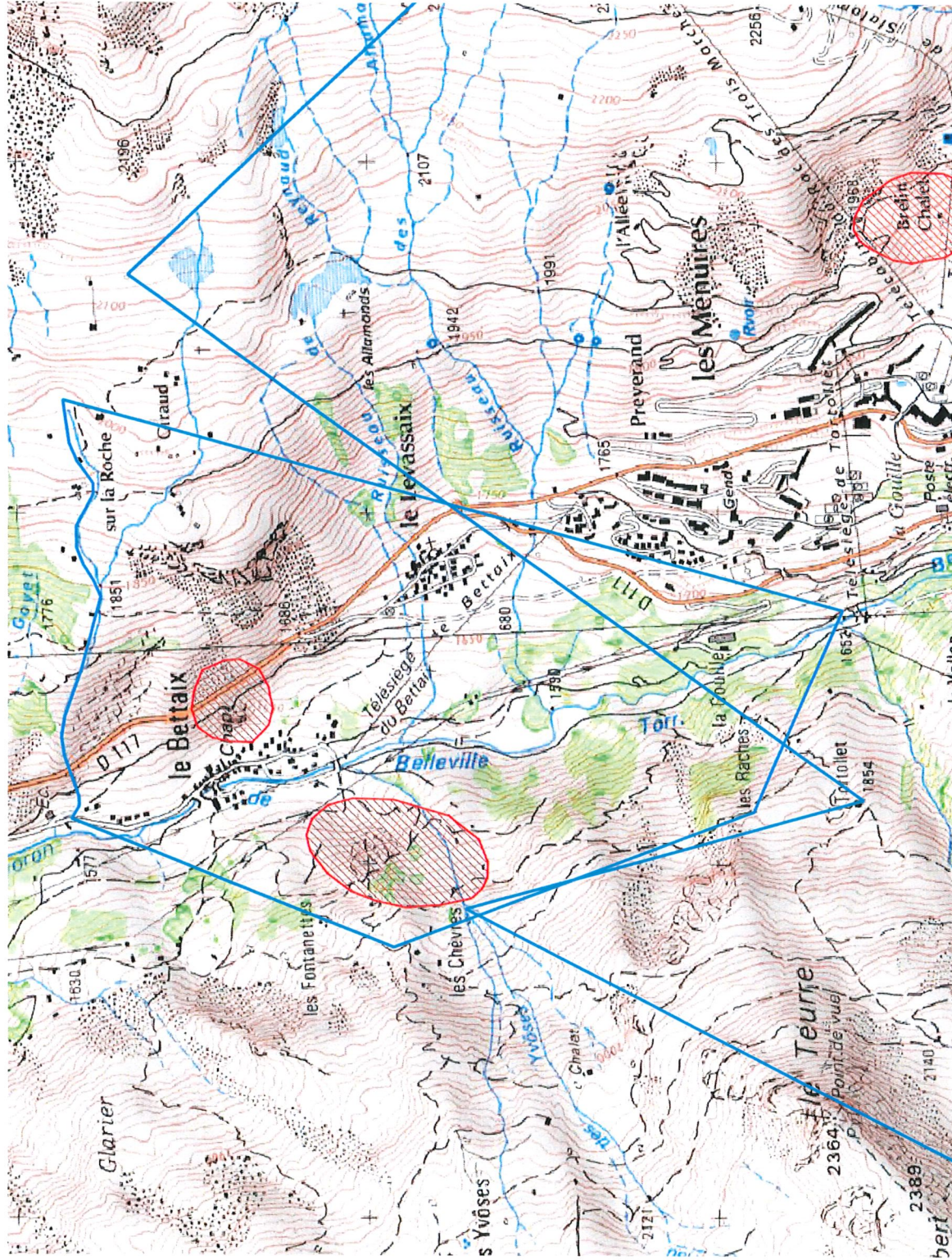
Source :  
IGN Protocole IGN/MEEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes





# Commune de Les Belleville (2)

## Cartographie des zones de travaux miniers



### Légende :

- Périmètre de la concession
- Zones de travaux miniers
- Limite de commune

Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes

